

Seine et Marne



Villeneuve sous Dammartin
35 rue de Paris
77230

Tel : 01 60 03 43 35

Email : mairie-villeneuve-dammartin@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

ARRÊTÉ DE RETRAIT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Le Maire de VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN,

Vu la déclaration préalable n° DP 077 511 24 00005, pour agrandir une habitation sur un terrain situé 19 rue des Primevères, à VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN (77230) présentée par M. REGAERT Christophe demeurant 19 rue des Primevères, à VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN (77230).

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 08/06/2020 ;

Vu l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable en date du 22/05/2024 ;

Vu la lettre d'annulation de M. REGAERT Christophe en date du 24/06/2024 ;

Considérant qu'au regard de l'article R424-17 du code de l'urbanisme, l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans à compter de sa notification.

Considérant que le délai de validité de ladite déclaration préalable n'est pas écoulé et qu'aucun travaux n'a été exécuté.

ARRÊTE

Article 1

La déclaration préalable est **RETIRÉE**.

Article 2

Copie du présent arrêté sera adressé :

- au pétitionnaire
- à la DDT MELUN
- à M. le Directeur des services fiscaux

Fait à Villeneuve-sous-Dammartin,
Le 27 juin 2024
Le Maire
Isabelle GAUTIER

